

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALUYERS

Lundi 9 mai 2022

Nombre de conseillers : 23

En exercice: 23 Quorum: 12 Présents: 15 Votants: 18

L'an Deux-mille-vingt-deux, le 9 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OUTREBON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mai 2022

Présents: M. Pascal OUTREBON, Mme Séverine SICHÉ-CHOL, Mme Odile BRACHET-CONVERT, M. Laurent NAULIN, Mme Geneviève CASCHETTA, M. Loïc TAMISIER, M. Jean-Jacques COURBON, Mme Dominique FONS, Mme Christiane ROUAND, Mme Mireille BERTHOUD, M. Marc MIOTTO, Mme Emilie GRAU, Mme Giada RAVET, M. Sylvain NAVARRO, M. Pierre-Henri JOUFFRE

Absents excusés: Mme Audrey MICHALLET a donné pouvoir à M. Loïc TAMISIER

M. Pierre-Luc GUITTET a donné pouvoir à Mme Séverine SICHE-CHOL

M. Charles JULLIAN a donné pouvoir à M. Pascal OUTREBON

Absents : M. Jean-Louis MONTCEL, M. Yves CUBLIER, Mme Evelyne VIOLLET M. Stéphane LEMARCHAND, M. Sébastien CHAIZE.

Secrétaire de séance : M. Sylvain NAVARRO

ORDRE DU JOUR:

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES (M. Pascal OUTREBON)

- Composition du conseil municipal Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Modification des commissions municipales
- Création d'un emploi non-permanent

VOIRIE ET ANIMATIONS (M. Jean-Jacques COURBON)

- Demande de subventions auprès du Département Répartition du produit des amendes de police 2022
- Demande de subvention auprès de la COPAMO Aide à la réalisation de projets d'aménagement modes actifs / pacification de la circulation

Tirage au sort des listes préparatoire à la liste annuelle du Jury d'assises 2023

Délibération n°20220509-01

Composition du conseil municipal - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article 270,

Considérant que Madame Concetta SAYER a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de l'installation de Monsieur Pierre-Henri JOUFFRE en qualité de conseiller municipal,
- PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal

Délibération n°20211122-02

Modification des commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Suite à la démission de Madame Concetta SAYER, membre de la commission « Animation », et son remplacement par M. Pierre-Henri JOUFFRE, il est nécessaire de procéder à la modification de commissions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- MODIFIE la composition des commissions municipales comme suit :
 - o A l'unanimité, comme membres de la commission « Urbanisme-activité économique »
 - Mme Séverine SICHE-CHOL
 - M. Charles JULLIAN
 - M. Pierre-Luc GUITTET
 - Mme Giada RAVET
 - M. Laurent NAULIN
 - A J'unanimité, comme membres de la commission « Affaires scolaires et jeunesse »
 - Mme Odile BRACHET-CONVERT
 - Mme Giada RAVET
 - Mme Evelyne VIOLLET
 - Mme Audrey MICHALLET
 - Mme Dominique FONS
 - M. Yves CUBLIER
 - Mme Emilie GRAU
 - o A l'unanimité, comme membres de la commission « Animation »
 - M. Jean-Jacques COURBON
 - Mme Christiane ROUAND

- Mme Mireille BERTHOUD
- Mme Audrey MICHALLET
- M. Sylvain NAVARRO
- A l'unanimité, comme membres de la commission « Transition écologique »
 - Mme Geneviève CASCHETTA
 - M. Charles JULLIAN
 - Mme Giada RAVET
 - M. Jean-Jacques COURBON
 - M. Pierre-Henri JOUFFRE
 - M. Sylvain NAVARRO
- o A l'unanimité, comme membres de la commission « Bâtiments »
 - M. Laurent NAULIN
 - M. Jean-Louis MONTCEL
- o A l'unanimité, comme membres de la commission « Espaces verts »
 - M. Marc MIOTTO
 - Mme Dominique FONS
 - Mme Emilie GRAU

Délibération n°20211122-03

· Création d'un emploi non permanent

Les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents sont établis sur la base d'un contrat maximum de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs.

Par délibération en date du 28 mars 2022, le conseil municipal a créé un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation pour besoins occasionnels (6,75/35ème) afin de faire face aux absences récurrentes sur la pause méridienne au restaurant scolaire, jusqu'au 7 juillet 2022.

Or, le faible nombre d'heures n'a pas permis d'obtenir de candidature et de recruter un candidat sur ce poste.

Par conséquent, il est proposé de supprimer cet emploi non permanent et d'en créer un nouveau, pour accroissement temporaire d'activité, au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, à 26,5 heures hebdomadaires, du 10 mai au 7 juillet 2022 avec une rémunération calculée par référence au 1^{er} échelon du grade de recrutement.

Celui-ci garde les missions de surveillance à la pause méridienne avec, en plus, un renfort au service technique (entretien de locaux suite à arrêt maladie, déménagements successifs et entretien des salles de classe du fait des travaux, renfort espaces verts en attendant la nouvelle tondeuse, etc...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de l'emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité tel qu'indiqué cidessus,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document y afférent,
- INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération n°20211122-04

Demande de subventions auprès du Département - Répartition du produit des amendes de police 2022

Le Conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police selon les articles R 2334-10 à R 2334-12 du code général des collectivités territoriales.

Parmi le type d'opération éligible à ce financement, figure la réalisation d'étude et mise en œuvre de plans de circulation.

L'étude mobilité et modes actifs en cours sur la commune s'inscrit donc dans ces objectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la réalisation des travaux décrits ci-dessus,
- **SOLLICITE** de la part du Département du Rhône, dans le cadre de la répartition des amendes de police, la subvention maximale pour le projet exposé ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter le dossier correspondant.

Délibération n°20211122-05

■ Demande de subventions auprès de la COPAMO — Aide à la réalisation de projets d'aménagement modes actifs / pacification de la circulation

Dans le cadre de sa compétence « Actions de transition énergétique et écologique », la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) souhaite inciter la pratique des modes actifs dans les déplacements utilitaires en encourageant la réalisation d'équipements de voirie. La collectivité entend ainsi améliorer la part de ces modes et limiter le recours à la voiture individuelle.

Dans la continuité de l'enveloppe voirie Modes Doux, la COPAMO souhaite soutenir les communes dans ce domaine afin de promouvoir l'alternative au tout voiture au titre de la politique communautaire en matière de déplacements.

Au regard de ces priorités, il semble opportun de déposer le dossier suivant :

- Travaux et équipements de mobilité douce, préconisés par l'étude d'un bureau d'études en cours sur Taluyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** de la part de la COPAMO, dans le cadre de l'aide à la réalisation de projets d'aménagement modes actifs / pacification de la circulation, la subvention maximale pour le projet exposé ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à présenter le dossier correspondant.

Décisions prises par le Maire sur délégation du conseil municipal

Préparation	, passation, exécution et règlement	des marchés < 20 000 € HT	
Date	Objet	Fournisseur/demandeur/intéressé	Montant HT
19/04/2022	Produits d'entretien	ORAPI – 12 avenue Pierre Mendes France – 69120 VAULX EN VELIN	2 250,36 €
19/04/2022	Plan topo du nouveau cimetière	LES ARPENTEURS – 1 rue Longarini 69700 GIVORS	1 050,00 €
24/02/2022	Acquisition de 3 radars pédagogiques	ELAN CITE - 12 rue de la Garenne 44700 ORVAULT	3 409,45 €
28/04/2022	Changement de l'éclairage de la Halle couverte	ECOL – ZA des Lats 69510 MESSIMY	16 652,60 €
02/05/2022	Rénovation et réaménagement du « pump-track »	ATP ROCCI – 26 rue des Tilleuls 69780 TOUSSIEU	13 780,00 €
Prononcer la	a délivrance et la reprise des conces	sions dans les cimetières	
Date	Objet	Fournisseur/demandeur/intéressé	
02/05/2022	Concession NC 191-192 de 30 ans pour un montant de 580 €	Clarisse OLIVIER	
		on d'un emprunt d'un montant maximun évus par le budget – Délibération n°2022	
Date	Objet	Fournisseur/demandeur/intéressé	
19/04/2022	Emprunt de 900 000 € - taux fixe de 1,35 % - 15 annuités sur 14 années pleines	CAISSE D'EPARGNE Rhône-Alpes	

Date	nom de la commune les droits de pro Objet	Décision
02/05/2022		Pas de préemption
02/05/2022	Appartement et garage cadastrés A 2753	Pas de préemption
15/04/2022	Maison à usage d'habitation, cadastrée A 1398	Pas de préemption

Tour de table

Mme Geneviève CASCHETTA

La journée du vélo se déroulera le 3 septembre à Taluyers, celle-ci est en train d'être mise en place.

M. Laurent NAULIN

Point sur les divers travaux :

- L'aménagement du local pour le club de tennis est en cours, ne reste plus que le rideau métallique à installer
- Après mise en concurrence, une entreprise sera chargée de changer l'éclairage de la halle couverte
- L'installation des brise-soleil orientables de la salle des Barbelous et de la Requinque sera effectuée au cours du mois de juin, les délais d'approvisionnement sont très longs.
- En juin, les locaux techniques de la mairie seront agencés afin de faciliter le stockage des livraisons et l'aménagement de racks permettra de stocker davantage en hauteur

Mme Séverine SICHE-CHOL

Le Permis de Construire d'Alliade Habitat a été accordé. Une rencontre est prévue avec le promoteur pour établir une communication sur le projet (habitat abordable, accessible seniors)

M. Jean-Jacques COURBON

Les responsables des associations seront reçus par la commission afin de faire émerger de nouvelles animations.

Quelques dates à venir :

- 25 juin, fête des écoles
- 2 juillet, Guinguette du Comité des fêtes
- 2 septembre, Forum des associations
- 3 septembre, Journée vélo
- 11 septembre, classes en « 2 »
- 18 septembre, messe inter-paroissiale au Parc Pie X

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance, M. Sylvain NAVARRO

Le Maire, Pascal OUTREBON